

Affiché le

12 JUIN 2009

**IAAT Poitou-Charentes**

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS

Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau – 86000 – POITIERS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 7 mai 2009**

**Délibération n° 09/023 relative à l'évolution de l'organigramme de l'IAAT Poitou-Charentes**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

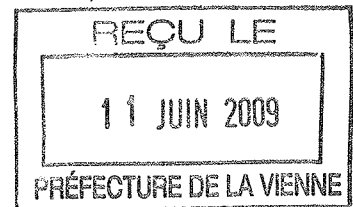
VU les délibérations 08CR042 du Conseil Régional du 20 octobre 2008 relative à la création de la régie à autonomie financière avec personnalité morale et 08CR056 du Conseil Régional du 15 décembre 2008 relative aux dispositions d'administration générale,

VU la délibération n° 09/017 du Conseil d'administration du 5 janvier,

Vu les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes, et notamment leur article 5.5 c,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 31 mars 2009,

Vu le rapport du Président,



Après en avoir délibéré et voté,

CONSIDERANT que les entretiens individuels conduits depuis le 5 janvier, par le directeur, avec les agents de l'IAAT Poitou-Charentes, ont permis de préciser les tâches de chacun et d'affiner l'organigramme de la régie tel qu'il avait été adopté par délibération 09/017 du Conseil d'administration du 5 janvier,

CONSIDERANT que l'organigramme de l'IAAT Poitou-Charentes doit permettre d'organiser le travail interne à la régie en fonction de ses missions statutaires, d'ouvrir la possibilité de nommer des responsables de pôles, de préserver le travail interne transverse et d'accroître la visibilité externe de l'IAAT Poitou-Charentes,

CONSIDERANT que le directeur est assisté dans ses tâches de management par une assistante de direction générale, par un chef comptable, par une assistante d'équipe / coordinatrice et par un agent en charge de l'accueil et du standard,

CONSIDERANT que le pôle « analyse et prospective territoriales » mobilise et organise l'information disponible (statistique, cartographique, documentaire) à des fins d'analyse et de prospective,

CONSIDERANT que le pôle « ingénierie territoriale » accompagne les acteurs territoriaux

de la région Poitou-Charentes dans leurs projets de développement et, en relation avec le chargé de mission, crée et renforce les dynamiques de réseau et de partenariat, favorise le transfert d'expériences et de méthodologie à l'ensemble des partenaires par la valorisation des travaux ou des démarches engagés,

CONSIDERANT que le pôle « système d'information » a en charge la mise en oeuvre du système d'information de l'IAAT Poitou-Charentes et gère l'ensemble du parc informatique de l'établissement,

CONSIDERANT que la « documentation et veille informative » élabore des bases de données documentaires, des documents d'information tirés de ces bases et des documents plus achevés,

CONSIDERANT enfin que le responsable de la mission cartographie coordonne les travaux de cartographie de l'IAAT Poitou-Charentes, tant en matière de géographie physique que de géographie humaine,

DECIDE de faire évoluer et d'adopter l'organigramme de l'IAAT Poitou-Charentes, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Président

Jean-François MACAIRE

## IAAT Poitou-Charentes

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS

Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau – 86000 – POITIERS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 mai 2009

#### Rapport du Président sur le projet de délibération relative à l'évolution de l'organigramme de l'IAAT Poitou-Charentes

Les entretiens individuels conduits depuis le 5 janvier, par le directeur, avec les agents de l'IAAT Poitou-Charentes, ont permis de préciser les tâches de chacun et d'affiner l'organigramme de la régie tel qu'il avait été adopté par délibération 09/017 de notre Conseil d'administration du 5 janvier.

L'organigramme présenté ci-dessous répond aux objectifs suivants :

- organiser le travail interne à l'IAAT Poitou-Charentes en fonction de ses missions statutaires ;
- ouvrir la possibilité de nommer des responsables de pôles ;
- préserver le travail interne transverse ;
- accroître la visibilité externe de l'IAAT Poitou-Charentes.

Le directeur est assisté dans ses tâches de management par une assistante de direction générale (gestion administrative, préparation et suivi des conseils d'administration, gestion du courrier entrant et sortant), par un chef comptable (proposition, exécution et suivi du budget), par une assistante d'équipe / coordinatrice (travaux de rédaction et de mise en forme de documents pour l'ensemble des pôles) et par un agent en charge de l'accueil et du standard.

Le pôle analyse et prospective territoriales mobilise et organise l'information disponible (statistique, cartographique, documentaire) à des fins d'analyse et de prospective. Le pôle ingénierie territoriale accompagne les acteurs territoriaux de la région Poitou-Charentes dans leurs projets de développement (méthodologie / conseil / information) et, en relation avec le chargé de mission, crée et renforce les dynamiques de réseau et de partenariat favorise le transfert d'expériences et de méthodologie à l'ensemble des partenaires par la valorisation des travaux ou des démarches engagés. Le pôle système d'information a en charge la mise en oeuvre du système d'information de l'IAAT Poitou-Charentes (bases de données, sites Internet et Intranet) et gère l'ensemble du parc informatique de l'établissement. La documentation et veille informative élabore des bases de données documentaires, des documents d'information tirés de ces bases et des documents plus achevés. Le responsable de la mission cartographie coordonne les travaux de cartographie, tant en matière de géographie physique que de géographie humaine.

L'organigramme de la régie correspondant à cette organisation du travail est donc le suivant :

# Organigramme de l'IAAT Poitou-Charentes

